

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Commune de Saints-Geosmes

### SEANCE DU 02 JUILLET 2020

Date de la convocation : 25 juin 2020

Date d'affichage : 03 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le deux juillet à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacky MAUGRAS, maire.

**Présents** : AUBRY ROMAIN, CAUSERET EDITH, DETOURBET BERNARD, GAGNOT-BAZIN DANIELE, GOUVERNEUR SYLVIE, GUENIOT FRANCOIS, HUMBLLOT EVELYNE, MARCOUX VERONIQUE, MAUGRAS JACKY, MINOT CHANTAL, MIOT ERIC, MONIER MICHELE, ROUSSEL EMMANUEL, ROYER MARC, SIMEANT ALAIN, WARNET CHRISTIANE, ZENDER SEBASTIEN

**Absents excusés** : BONNOTTE NADINE, GARBINO GERARD

**Secrétaire** : Monsieur MAUGRAS JACKY

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2020_048 - Election Membres Commission Délégation de Service Public					
Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
17	17	17	0	0	0

Suite à l'irrégularité de la délibération du 23/5/2020 concernant la constitution de la commission de Délégation de Service Public qui doit être composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, outre le maire, président, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'annuler la délibération n° 2020-038 du 23/5/2020 et décide d'élire une nouvelle commission DPS constituée des personnes suivantes :

Président : M. Jacky MAUGRAS

Membres titulaires : Alain SIMEANT, Chantal MINOT, Bernard DETOURBET

Membres suppléants : François GUENIOT, Emmanuel ROUSSEL, Romain AUBRY

<b>2020_049 - Abattement Taxe Locale sur la Publicité Extérieure Année 2020</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17	17	0	0	0

La plupart des entreprises ont eu à se conformer aux règles particulièrement contraignantes imposées par le gouvernement pour lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19, et ont dû fermer leur enseigne durant la période de confinement, participant ainsi à l'effort collectif mis en œuvre par la nation en ces temps exceptionnels.

En considération de cet effort, et de la perte de revenus engendrée susceptible d'obérer durablement les finances de ces commerces, pour la plupart de proximité ou petites entreprises, le Maire propose au conseil municipal de voter une exonération exceptionnelle de 50% sur le montant annuel de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour les professionnels au titre de l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité, un abattement exceptionnel pour l'année 2020 et pour l'ensemble des commerces, de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure à hauteur de 50% du montant annuel de la taxe initialement fixée pour l'année 2020.

<b>2020_050 – Abattement sur tarifs TLPE Année 2021</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17	17	0	0	0

Considérant que la période d'urgence sanitaire et les mesures prises pour faire face à l'épidémie de covid-19, assortie d'un confinement de la population, a entraîné une fermeture de la quasi-totalité des commerces,

Afin de soutenir le tissu économique de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote un abattement exceptionnel, pour l'année 2021, pour tous les commerces, de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure à hauteur de 30% du montant annuel de la taxe initialement fixée pour l'année 2019.

<b>2020_051 - Frais de représentation du maire</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17	17	0	0	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de voter des frais de représentation au Maire de la commune nouvelle et au Maire délégué de la commune de Balesmes sur Marne, dans la limite totale de 2 000 euros par an pour toute la durée du mandat à partir de l'année 2020.

<b>2020_052 - Abattement Frais de fonctionnement des salles communales</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17	17	0	0	0

Considérant que la période d'urgence sanitaire et les mesures prises pour faire face à l'épidémie de covid-19, assortie d'un confinement de la population, ont entraîné la cessation des activités des associations locales et l'arrêt de l'utilisation des salles communales, M. Alain SIMEANT propose un abattement sur les frais de fonctionnement dus par les associations locales au titre de l'année 2019-2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité un abattement de 30% du montant des frais de fonctionnement des associations, ce qui représente la somme totale de 424,50 euros qui ne sera pas facturée aux associations.

<b>2020_053 - Assurance Dommages Ouvrage Pôle Social</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17	16	0	1	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de souscrire auprès de GROUPAMA GRAND EST , une assurance « dommages ouvrage » pour la construction du pôle sociale culturel, pour un montant provisionnel de 18 317,00 euros TTC.

<b>2020_054 - Vidéoprotection 2ème phase</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17	17	0	0	0

M. François GUENIOT, adjoint, présente le dossier de la 2<sup>ème</sup> phase d'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune de SAINTS-GEOSMES, en complément de celui mis en place en 2017. Le projet consiste en l'installation de 6 caméras supplémentaires en complément des 10 caméras existantes, l'installation d'un poste de supervision en mairie et le raccordement à la fibre optique permettant la centralisation des enregistrements sur les serveurs dédiés de la ville de Langres et leur exploitation en un point unique pour les forces de sécurité.

Le coût du projet s'élève à 107 929,11 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le programme 2020 de vidéoprotection et son coût et sollicite une aide financière de l'Etat à hauteur de 50 % au titre du FIPD Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance au titre de l'année 2020.

<b>2020_055 - Travaux restructuration cimetière Saints-Geosmes</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17	17	0	0	0

M. François GUENIOT, adjoint, rappelle que la commune a engagé un programme de réhabilitation du cimetière communal de Saints-Geosmes avec une procédure de reprise de concession en état d'abandon.

Cette opération permettra d'augmenter la capacité d'accueil du cimetière afin de faire face aux demandes des familles, mais aussi de répondre aux obligations de la commune de disposer d'une capacité d'accueil en cas d'épidémie ou de cataclysme, d'une part, et d'éviter la création d'un nouveau cimetière avec toutes les contraintes sanitaires, l'impact environnemental et écologique, les coûts de traitement, d'entretien et d'aménagement que cela impliquerait, d'autre part.

Le devis proposé par l'Entreprise FINALYS de Chassey les Scey (70360) s'élève à 39 934,00 euros HT et comprend les travaux de terrassement, démolition de structures, évacuation des déblais, création d'allées de circulation, etc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de faire réaliser les travaux en 2020 par l'entreprise FINALYS et sollicite une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR au titre de l'année 2020 dans le cadre du plan de relance de l'investissement public local, et auprès du Conseil Départemental de Haute-Marne ;
- autorise M. Le Maire à signer toutes pièces utiles dans le cadre de ce dossier.

<b>2020_056 à 062 - Affectation des résultats exercice 2019</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17	17	0	0	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2019 au budget primitif 2020 pour le budget principal et pour tous les budgets annexes de la commune.

### **Budget Général commune**

FONCTIONNEMENT	excédent	1 256 882,38	en RECETTES de fonctionnement	002	1 065 387,35
INVESTISSEMENT	déficit	-191 495,03	en DEPENSES d'investissement	001	-191 495,03
			Couverture du besoin de financement de la section investissement	1068	191 495,03
<b>RESULTAT</b>	<b>excédent</b>	<b>1 065 387,35</b>			

## Budget eau-Assainissement Saints-Geosmes

FONCTIONNEMENT	excédent	4 239,88	en RECETTES de fonctionnement	002
INVESTISSEMENT	excédent	16 826,26	en RECETTES d'investissement	001
<b>RESULTAT</b>	<b>excédent</b>	<b>21 066,14</b>		

## Budget eau-Assainissement Balesmes sur Marne

FONCTIONNEMENT	excédent	34 282,00	en RECETTES de fonctionnement	002
INVESTISSEMENT	excédent	14 745,57	en RECETTES d'investissement	001
<b>RESULTAT</b>	<b>excédent</b>	<b>49 027,57</b>		

## Budget Immobilier d'Entreprises

FONCTIONNEMENT	excédent	8 691,27	Couverture du besoin de financement de la section investissement	1068
INVESTISSEMENT	déficit	-93 216,38	en DEPENSES d'investissement	001
<b>RESULTAT</b>	<b>déficit</b>	<b>-84 525,11</b>		

## Budget Lotissement Poirier au Cie

FONCTIONNEMENT	déficit	-274 623,80	en DEPENSES de fonctionnement	002
INVESTISSEMENT	excédent	23 700,00	en RECETTES d'investissement	001
<b>RESULTAT</b>	<b>déficit</b>	<b>-250 923,80</b>		

## Budget Lotissement Les Frênes

FONCTIONNEMENT	excédent	0,26	en RECETTES de fonctionnement	002
INVESTISSEMENT	déficit	-189 310,32	en DEPENSES d'investissement	001
<b>RESULTAT</b>	<b>déficit</b>	<b>-189 310,06</b>		

## Budget Lotissement ZAE Champ de Monge

FONCTIONNEMENT	excédent	74 348,50	en RECETTES de fonctionnement	002
INVESTISSEMENT	déficit	-201 379,70	en DEPENSES d'investissement	001
<b>RESULTAT</b>	<b>déficit</b>	<b>-127 031,20</b>		

<b>2020_063 - Taux Imposition Locaux 2020</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17	17	0	0	0

Dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, le Conseil Municipal n'a plus à voter le taux de la taxe d'habitation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, pour l'année 2020, les taux d'imposition des 2 taxes locales sur les ménages de la commune nouvelle sans augmentation par rapport à l'année 2019, à savoir :

- Foncier bâti : 10.24 %
- Foncier non bâti : 14.59 %

**Le produit prévisionnel attendu total de la fiscalité directe locale de la commune nouvelle de SAINTS-GEOSMES pour l'année 2020 est de : 256 338 euros pour ces deux taxes.**

<b>2020_064 - Budgets Primitifs 2020</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17	17	0	0	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2020 de la commune nouvelle de SAINTS-GEOSMES, qui s'équilibre comme suit :

- FONCTIONNEMENT : Recettes : 2 471 536,00 €  
Dépenses : 2 471 536,00 €
- INVESTISSEMENT : Recettes : 5 668 090,00 €  
Dépenses : 5 668 090,00 €

<b>2020_065 - Budget Primitif 2020 Eau-Assainissement Saints-Geosmes</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17	17	0	0	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2020 du service Eau-Assainissement de SAINTS-GEOSMES, qui s'équilibre comme suit :

- FONCTIONNEMENT : Recettes : 163 211,00 €  
Dépenses : 163 211,00 €
- INVESTISSEMENT : Recettes : 75 644,00 €  
Dépenses : 75 644,00 €

<b>2020_066 - Budget Primitif 2020 Eau-Assainissement Balesmes sur Marne</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17	17	0	0	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2020 du service Eau-Assainissement de BALESMES SUR MARNE, qui s'équilibre comme suit :

- FONCTIONNEMENT : Recettes : 67 144,00 €  
Dépenses : 67 144,00 €
- INVESTISSEMENT : Recettes : 81 182,00 €  
Dépenses : 81 182,00 €

<b>2020_067 - Budget Primitif 2020 Immobilier d'Entreprises</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17	17	0	0	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2020 du budget annexe « Immobilier d'Entreprises Les Mennetriers », qui s'équilibre comme suit :

- FONCTIONNEMENT : Recettes : 12 800,00 €  
Dépenses : 12 800,00 €
- INVESTISSEMENT : Recettes : 124 516,38 €  
Dépenses : 124 516,38 €

<b>2020_068 - Budget Primitif 2020 Lotissement Poirier au Ciel</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17	17	0	0	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2020 du budget annexe Lotissement d'habitations « Poirier au Ciel », qui s'équilibre comme suit :

- FONCTIONNEMENT : Recettes : 557 001,00 €  
Dépenses : 557 001,00 €
- INVESTISSEMENT : Recettes : 180 000,00 €  
Dépenses : 157 400,00 €

<b>2020_069 - Budget Primitif 2020 Lotissement Les Frênes</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17	17	0	0	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2020 du budget annexe « Lotissement les Frênes », qui s'équilibre comme suit :

- FONCTIONNEMENT : Recettes : 639 612,00 €  
Dépenses : 639 612,00 €
- INVESTISSEMENT : Recettes : 626 022,06 €  
Dépenses : 626 022,06 €

<b>2020_070 - Budget Primitif 2020 Lotissement ZAE champ de Monge</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17	17	0	0	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2020 du budget annexe ZAE Champ de Monge de SAINTS-GEOSMES, qui s'équilibre comme suit :

- FONCTIONNEMENT : Recettes : 331 128,50 €  
Dépenses : 331 128,50 €

- INVESTISSEMENT : Recettes : 402 759,70 €  
Dépenses : 402 759,70 €

<b>2020_071 - Commission Communale des Impôts Directs</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17	17	0	0	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de proposer une liste de 24 contribuables en vue de la désignation par Mme la Directrice Départementale des Finances Publiques de la Haute-Marne, des 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants qui composeront la Commission Communale des Impôts Directs, présidée par le Maire.

<b>2020_072 - Désignation représentant Sté SPL-Xdemat</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17	17	0	0	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité M. Jacky MAUGRAS, Maire, pour représenter la commune au sein de la Sté SPL-XDEMAT.

<b>2020_073 - Vente de bois Balesmes</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17	17	0	0	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : la vente d'un lot de bois à façonner de 5 stères au prix de 7 euros le stère, à Monsieur Patrick REMILLET à Balesmes sur Marne.

**1) Dossier Maison LATOUCHE**

M. le Maire informe le conseil municipal que M. Patrick LATOUCHE demande que la commune lui achète son terrain sur lequel se trouve la maison qui fait l'objet d'une procédure de péril et qu'il doit quitter le 4 juillet 2020 pour des raisons de sécurité.

M. le Maire rappelle les démarches qu'il a entreprises pour faciliter le relogement du couple chez les bailleurs sociaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par solidarité, donne son accord de principe pour l'achat du terrain à condition que le terrain soit débarrassé, sachant que l'entreprise BONGARZONE accepterait de prendre à sa charge la démolition de la maison.

**2) Déclarations d'intention d'aliéner**

M. le Maire informe le conseil municipal les déclarations d'intention d'aliéner des biens, soumises au droit de préemption urbain de la CC Grand Langres, à savoir :

- Immeuble non bâti cadastré ZR 29 champ de Monge appartenant aux conjoints LECUILLIER
- Immeuble non bâti cadastré ZR 94 Le Moulin à vent appartenant à M. EL MAAZOUZI Saber
- Immeuble bâti cadastré AB 27 Rte de Noidant chatenay appartenant M. Jacky RICHARD
- Immeuble bâti cadastré AE 218 La Vignotte appartenant à SCI TUNA IMMOBILIER
- Immeuble bâti cadastré AB 50 ZR 173-176-211 appartenant à SCI POINT SANTE
- Immeuble bâti cadastré ZR 92 Rue Champ Bouillon appartenant à M. AYDIN Ali

**3) Aménagement Centre du village**

Les 2 bureaux d'études travaillent sur le projet d'aménagement de l'espace devant la mairie et de l'habillage de la salle polyvalente ; il sera présenté en commission des travaux puis validé en conseil municipal à la rentrée

**4) Taxe d'aménagement**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a proposé que la taxe d'aménagement sur les zones d'activités économiques soit reversée à la Communauté de Communes du Grand Langres qui a maintenant en charge de l'aménagement de ces zones. Il propose qu'il en soit de même pour toutes les zones d'activités des communes de la CCGL.

**5) Procédure de reprise de concessions au cimetière**

La procédure de reprise des concessions arrive à son terme début octobre 2020.

Les familles concernées par la procédure qui n'ont pas encore fait de démarches auprès de la mairie, sont invitées à prendre contact avec le secrétariat de mairie, impérativement avant le 31 août 2020, pour faire part de leurs intentions : soit abandonner les concessions, soit effectuer les travaux. Dans ce cas, une demande d'autorisation de travaux doit être déposée préalablement en mairie.

Après fin octobre 2020, les concessions reviendront de droit à la commune.

**6) Permanence des élus en été**

M. le Maire ne tiendra pas de permanence en mairie en juillet et en août.

Le secrétariat de mairie sera fermé la semaine du 10 au 16 août 2020

En cas de besoin, les adjoints seront de permanence en août comme suit :

- semaine 32 : Alain SIMEANT
- semaine 33 : Gérard GARBINO
- semaine 34 : François GUENIOT
- semaine 35 : Véronique MARCOUX

- 7) Le Conseil Municipal fera une visite du village et des chantiers en cours sur Saints-Geosmes et Balesmes le 18 juillet 2020.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 h15 .

**Fait à SAINTS-GEOSMES, les jours, mois et an susdits**

Le maire,

